

IUSSP 2009

XXVI^e Congrès International de la population

Séance 20 : Démographie des minorités et des immigrants

Minorités ethno-linguistiques à la frontière italo-slovène^{*}

Lucrezia Andria: Chargée de Recherche en Démographie, Dipartimento per lo Studio delle Società Mediterranee, Università de Bari, P.zza Cesare Battisti 1, 70100 Bari - Italie;
Tel. 0039.080.5717110 /Fax 0039.080.5717272
e.mail: lucreziaandria@hotmail.com.

Maria Carella: Chercheuse en Démographie, Dipartimento per lo Studio delle Società Mediterranee, Università de Bari, Piazza Cesare Battisti 1, 70100 Bari- Italie;
Tel. 0039.080.5717590 /Fax 0039.080.5717272
e.mail: m.carella@scienzepolitiche.uniba.it.

1. Introduction

Jusqu'au début du XX^e siècle, la région gravitant autour de l'Adriatique nord-oriental représentait la frontière ethnique entre les populations latines et slaves, «dans des lieux qui avaient fait l'objet de disputes entre les gouvernements locaux (*frontière mobile*) mais qui avaient aussi symbolisé un indéniable point de rencontre entre ces populations, mélange de cultures, commerces, langues et dialectes » (Mileta Mattiuz, 2009).

Le moment de rupture dans l'histoire du « *Alto Adriatico* » (haut-Adriatique) correspond aux changements de frontière et aux réorganisations ethno-territoriales dû à la deuxième guerre mondiale. En effet, les minorités italiennes en Slovénie et slovènes en Italie peuvent être considérées comme le résultat de ces événements et, en particulier, de ceux qui ont déterminé l'attribution de certains territoires italiens à la Yougoslavie et, par conséquent, le changement de citoyenneté pour les gens qui ont continué à vivre dans les territoires annexés. Il s'agit, donc, d'un exemple typique de minorités nationales « créées par une modification territoriale » dont les membres font ethniquement partie de la population d'un Etat voisin aux endroits où la minorité est située.

L'objectif de cette étude est d'analyser l'évolution et les changements dans les comportements démographiques des minorités italiennes et slovènes dans les deux zones adjacentes à la frontière italo-slovène. Dans une première partie du travail on expose brièvement les principaux événements historico-politiques qui ont influencé la définition de la région frontalière étudiée. Ensuite, on procède à la localisation géographique de cette région et, en particulier, de ceux que les experts définissent comme « les territoires d'insertion historique des Slovènes en Italie et des Italiens en Slovénie ». Cette phase est très importante pour comprendre quel rôle les facteurs historiques et juridiques jouent (et ont joué) dans la « formation » et la « transformation » des identités propres à ces « sous-populations ». Dans une deuxième partie, en utilisant une approche comparative, on analyse les dynamiques démographiques des deux groupes minoritaires afin de vérifier l'existence de différences et d'analogies à deux niveaux : parmi les deux groupes minoritaires et entre ces mêmes groupes et la population autochtone de chaque Etat. On essaye aussi d'évaluer l'existence d'un lien associatif entre les changements géopolitiques qui ont redéfini les lignes de frontière et les régimes démographiques.

* Ce travail a été réalisé dans le domaine du programme de recherche « La demografia del Mediterraneo tra passato, presente e futuro », financé par l'Université de Bari (Exercices 2008 et 2009) et dirigé par le Prof. L. Di Comite.

2. Cadre historico-politique et géographique de la région frontalière italo-slovène

L'histoire des relations italo-slovènes dans la région adriatique a été caractérisée par une cohabitation pacifique jusqu'à la deuxième moitié du XIX^e siècle. En l'absence de frontières géographiques distinctes, Slovènes et Italiens vivaient côte à côte le long des territoires du Littoral autrichien (Trieste, Comté de Gorizia et Gradiska, Istrie¹). Ensuite, l'apparition de nouveaux phénomènes politiques liés à la volonté d'affirmer l'identité nationale des deux peuples, a créé les prémisses d'une relation conflictuelle entre ces deux communautés. Ce conflit s'est développé à l'intérieur de la société Habsbourgeoise et s'est accentué avec la création du Royaume d'Italie et la consécutive annexion de la Vénétie.

La première Guerre Mondiale et la défaite de l'empire des Habsbourg ont exaspéré le conflit national italo-slovène qui était désormais marqué par la rivalité entre les deux états (Royaume des Serbes, Croates et Slovènes et Italie) se disputant pour le contrôle de l'Adriatique. Le traité secret de Londres (1915), celui de Saint Germain en Laye (1919) et le suivant traité de Rapallo (1920) définirent le nouvel ordre de la frontière nord-adriatique avec l'attribution à l'Italie de la Vénétie Julienne, comprenant l'Isonzo, le Carso et l'Istrie qui correspondaient aux nouvelles provinces de Gorizia, Trieste et Pola. "Le nouveau tracé frontalier enlevât ¼ de la population slovène à son collectif d'origine, 327 000 individus selon le recensement autrichien de 1910 et 271 000 d'après le recensement italien de 1921" (Relazione della Commissione Italo-Slovena, 2000). En vertu du traité de Rapallo, fut garanti la tutelle de la minorité italienne en Dalmatie qui avait été annexé par la Yougoslavie; cependant, aux citoyens italiens résidants dans les territoires cédés fut permis de choisir la citoyenneté italienne avec l'obligation, par contre, de quitter leurs maisons et rentrer en Italie. En raison de cela, il y eut un premier exode de la communauté italienne depuis cette région vers le Royaume d'Italie.

Les événements liés à la deuxième Guerre Mondiale marquèrent un profond changement dans les relations italo-slovènes. Avec le traité de Paris (1947) fut créé le Territoire Libre de Trieste (TLT), une zone située à proximité de la frontière italo-yougoslave, sous contrôle de l'ONU et divisée en deux parties. La Zone A, incluant Trieste et les cinq communes de banlieue, fut placée sous l'administration du Gouvernement militaire anglo-américain tandis que la Zone B, comprenant les districts de Capodistria et Buie, était administrée par le régime yougoslave. Le mémorandum de Londres de 1954 décida la fin du gouvernement militaire et attribua à l'Italie l'administration de la Zone A, en confirmant à la Yougoslavie le contrôle de la Zone B et l'annexion définitive de l'Istrie. Ce mémorandum garantit aussi une adéquate tutelle juridique aux groupes ethniques italien et slovène qui habitaient dans ces deux zones.

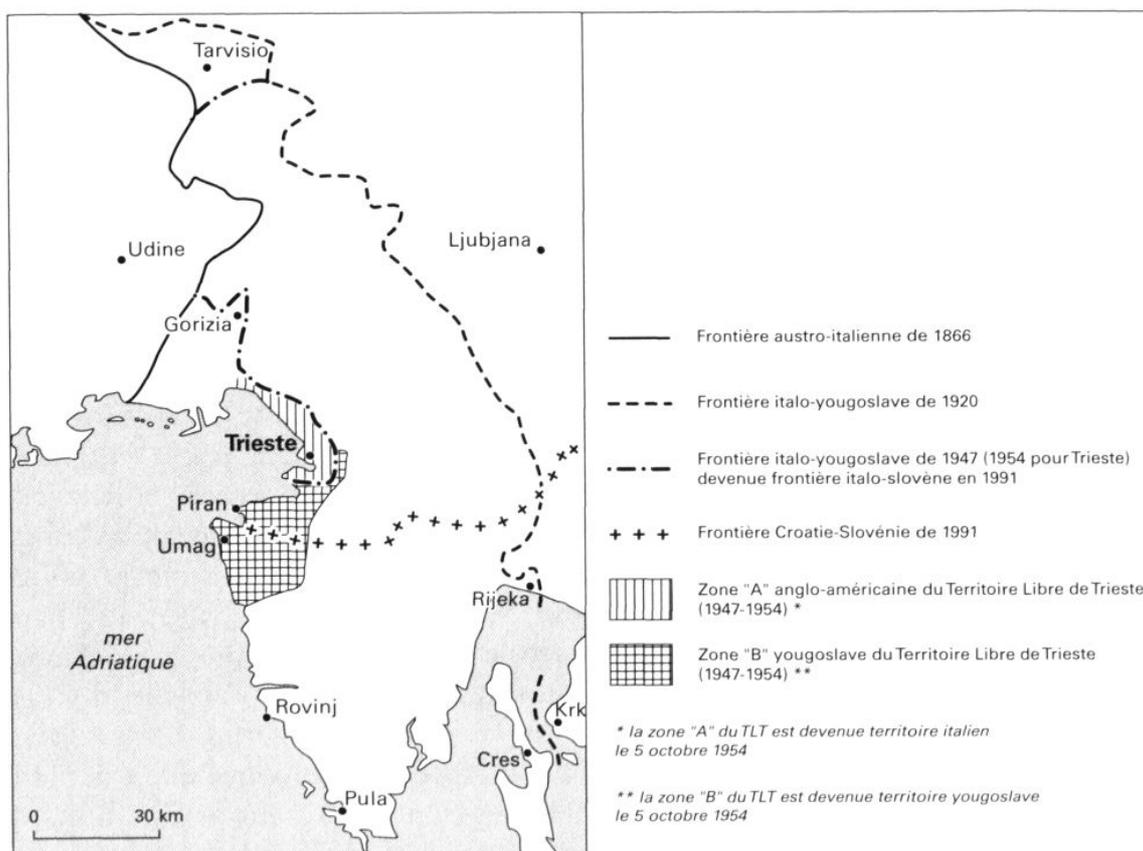
"Entre 1944 et la fin des années cinquante, à la frontière orientale d'Italie il y eut un vrai exode de population concernant entre 200 000 et 300 000 individus², pour la majorité italiens, qui furent obligés de quitter leurs lieux historiques de résidence, en particulier les villes de Zara et Fiume, les îles du Quarnaro et la péninsule istrienne, passés sous contrôle yougoslave. Juliens et Dalmates dénommèrent « exode » ce déplacement de gens afin de souligner le fait qu'un peuple entier, avec ses organisations sociales, ses traditions et ses attachements avait été chassé de sa propre terre" (Pupo, 2005).

La ligne séparant la Zone A et la Zone B (la ligne Morgan) demeura jusqu'à ce que le traité d'Osimo de 1975 la transforme en nouvelle frontière internationale entre Italie et Yougoslavie. Dans ce contexte les deux pays s'engagèrent de garantir les droits des groupes minoritaires. Les accords d'Osimo signèrent ainsi la fin de l'antagonisme entre Italiens et Slovènes, en débutant une politique visant à l'intensification des relations économiques et culturelles entre les deux peuples et qui notamment a amené l'Italie, en 1991, à soutenir la nouvelle République de Slovénie.

¹ Dans le « Goriziano » seulement la ville de Gorizia était ethniquement mixte; Trieste était à majorité italienne mais la banlieue était slovène; dans l'Istrie, les slovènes étaient présents dans les zones septentrionales. Sur le littoral les installations des italiens étaient surtout urbaines et celles des slovènes surtout rurales. (Bucarelli, Monzali, 2009).

² On estime environ 191 mille italiens qui ont quitté le territoire croate et 27 mille qui ont abandonné l'Istrie slovène.

Fig.1 – Les différents tracés frontaliers entre Italie et Slovénie de 1866 à 1991



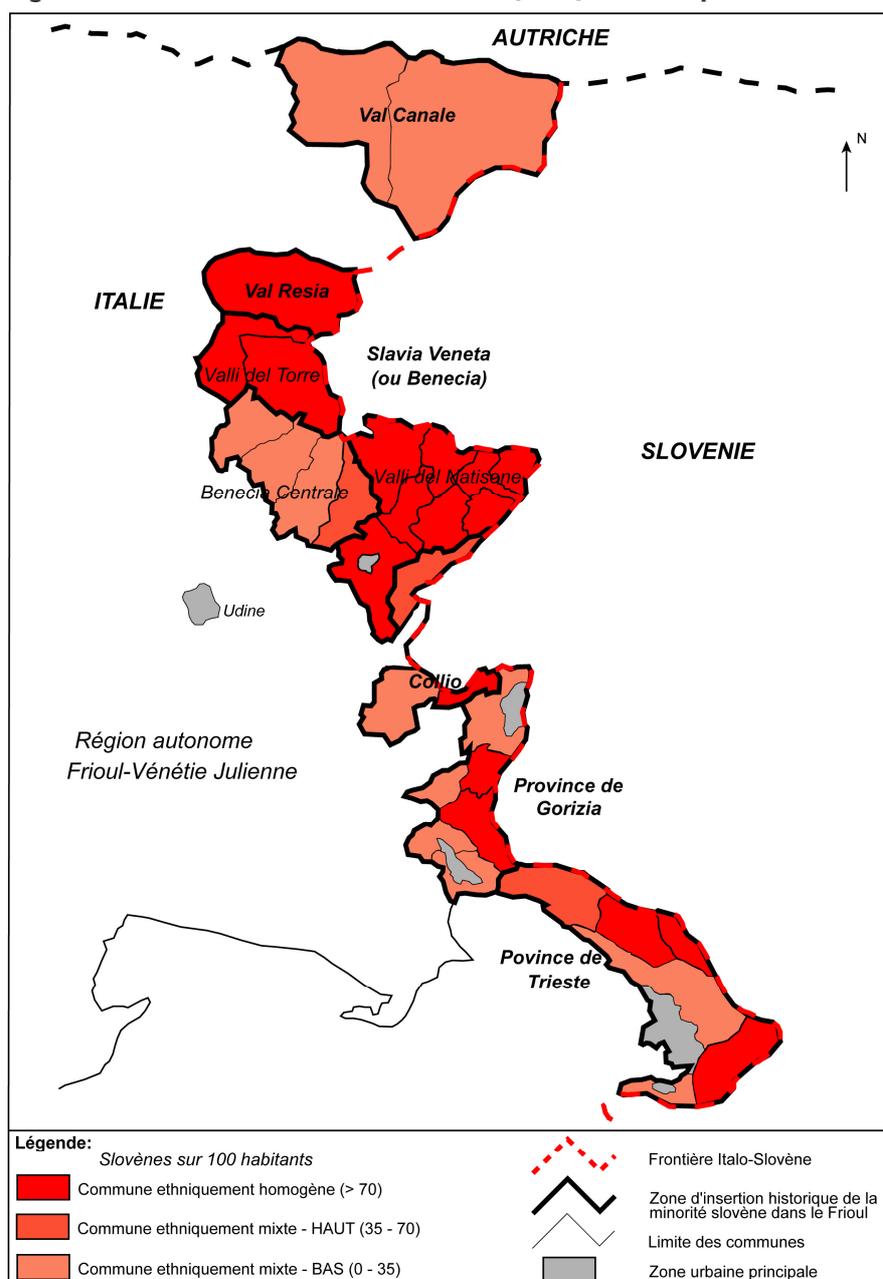
Source: Sanguin A., Mrak B., 2003.

2.1 Les territoires d'insertion historique des Slovènes en Italie et des Italiens en Slovénie

Les Slovènes en Italie sont concentrés tout le long de l'espace frontalier oriental de la région du Frioul sur un territoire d'environ 1500 km du Nord au Sud mais large seulement de 30 km. Les études concernant la présence de ce groupe ethnico linguistique les localisent dans six zones d'insertion historique se trouvant dans trois provinces: Udine, Gorizia et Trieste.

Le territoire de la région d'Udine comprend la Val Canale, la Val Resia et la Slavia Veneta ou Benecia. La Val Canale représente une zone alpine particulièrement ouverte au transit international car la frontière du Tarvisio présente des passages faciles vers l'Italie, surtout pour les populations d'origine balkanique. "Les Slovènes constituent, dans la Val Canale, la strate la plus ancienne de la population" (Stranj, 1992) et ils sont concentrés dans les communes de Tarvisio et Malborghetto Valbruna. La Val Resia représente, au contraire, une zone de montagne entourée par le massif du Kanin et par une barrière rocheuse (Musi). La Slavia Veneta ou Benecia, enfin, identifie une zone préalpine dont le territoire s'étend sur environ 550 km et comprend les Valli del Torre, ouvertes vers la plaine, et les Valli del Natisone qui convergent vers la vallée de Cividale del Friuli. Ces dernières forment le noyau historique, linguistique et culturel de la Slavia Veneta où traditionnellement se localise la communauté de Slovènes la plus nombreuse. La langue slovène est parlée par la majorité de la population dans environ 10 communes de cette zone. Les communes de Nimis, Attimis, Faedis et Torreano (regroupement territorial de la Benecia Centrale), constituent un espace de piémont ethniquement mixte, où la population slovène s'est installée récemment (Carella, Andria, 2009).

Fig.2 – Localisation de la minorité slovène dans l'espace frontalier italo-slovène



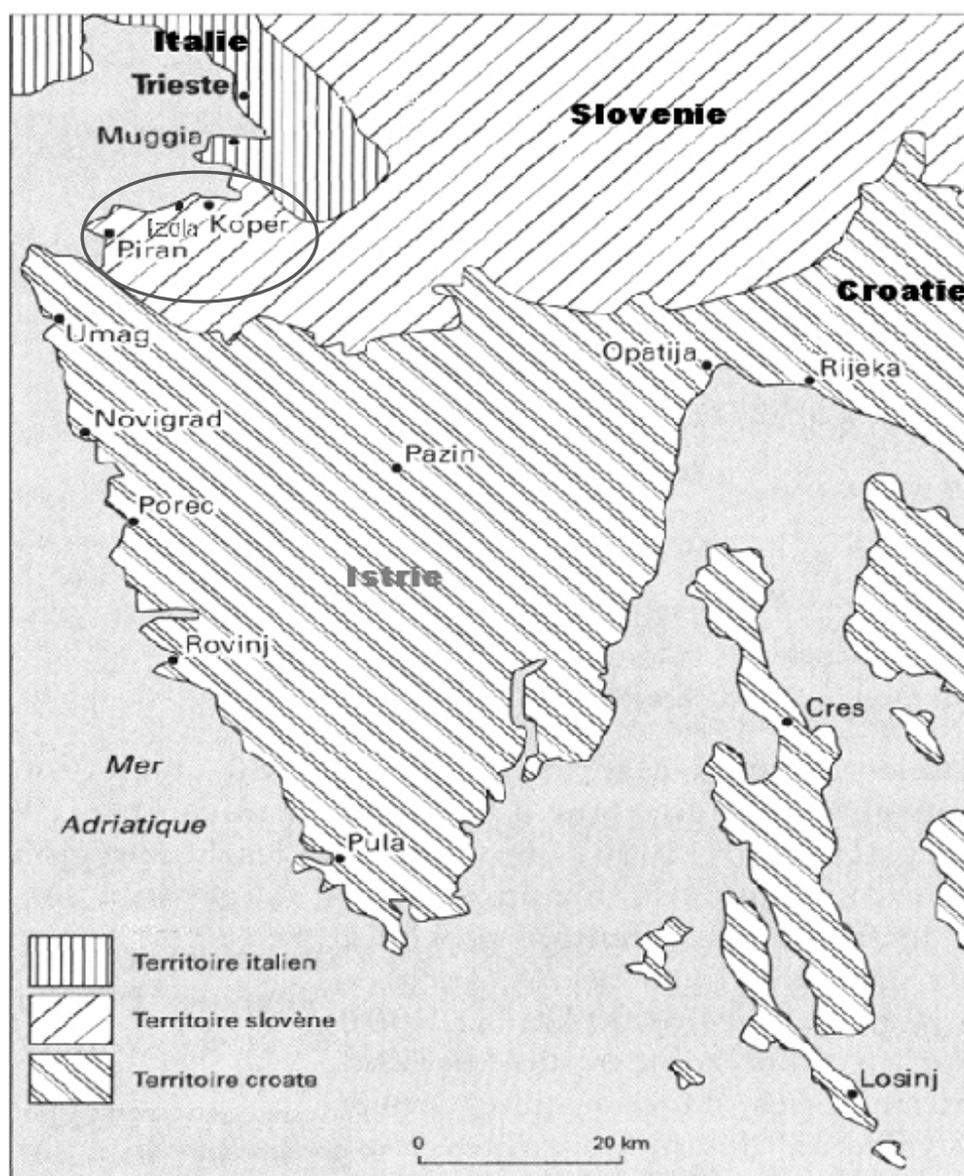
Source: Andria, Carella d'après Slori, 1985

La province de Gorizia comprend la zone du Collio, ensemble collinaire caractérisé par un terrain particulièrement approprié à la culture viticole, la plaine de Gorizia et du Carso Goriziano reliant Gorizia à Monfalcone (pôle industriel de la province). Les communes ethniquement homogènes dans lesquelles la minorité slovène est dominante se trouvent dans le Carso Goriziano (Savogna d'Isonzo et Doberdò del Lago) et dans le Collio (Carella, Andria, 2009). Dans la zone la plus méridionale de l'espace frontalier se trouve enfin la province de Trieste (avec ses cinq communes) qui concentre, d'après les dernières estimations, environ la moitié des Slovènes présents dans le Frioul-Vénétie Julienne et constitue la zone dans laquelle la minorité est la plus compacte, homogène et organisée.

Concernant les Italiens en Slovénie, sur la base du Recensement de population de 2002, ils sont environ 2.200 individus concentrés surtout dans l'Istrie slovène. La péninsule istrienne, qui s'étale sur 5 000 km², appartient pour la plupart à la Croatie; cependant un petit territoire

comprenant les villes côtières d'Isola, Portorose, Pirano et Capodistria fait partie de l'Etat de la Slovénie (Istrie slovène), où résident les Italiens. Une partie encore plus petite de la péninsule (concernant environ les territoires des communes de Muggia et San Dorligo della Valle/Dolina) se trouve en territoire italien. Cette division remonte à la deuxième moitié du XIX^e siècle quand il y eut la définition de la première frontière ethnique croato-slovène, probablement sur la base du recensement linguistique organisé dans les provinces autrichiennes³. Cette frontière partageait ainsi l'Istrie en deux parties : celle septentrionale comprenant les districts de Capodistria et Castelnovo sul Carso appartenant à la Slovénie et celle méridionale appartenant à la Croatie.

Fig.3 – Localisation de la minorité italienne en Slovénie



Source: Sanguin A., Mrak B., 2003.

³ Ce recensement est attribué à K. Czoernig en 1846 et, sur la base du même, P. Kozler décida la frontière ethnique dans les provinces slovènes (1853).

L'Istrie représente encore aujourd'hui une terre de frontière à population mixte où, jusqu'à l'exode des Juliens, des « Fiumani » et des Dalmates, les Italiens étaient majoritaires dans les centres urbains et sur la côte occidentale tandis que les Slaves étaient concentrés surtout dans les campagnes. Au cours des premières années de l'après-guerre, suite à l'exode, la population italienne est devenue une minorité dont le nombre, au fil du temps, s'est réduit de plus en plus.

3. Les minorités à la frontière italo-slovène et formes de tutelle

La région Frioul Vénétie Julienne en Italie et l'Etat indépendant de Slovénie n'ont jamais été ethniquement homogènes compte tenu que, depuis toujours, ces territoires représentent une zone de frontière à vocation internationale. Le nombre des minorités ethniques, leurs dimensions et leurs rôles dans le domaine socio-économique, au fil du temps, ont changé en suivant les transformations des frontières politiques.

En littérature, on parle de minorité "en présence d'un groupe numériquement inférieur par rapport au reste de la population d'un Etat, pourvu qu'il n'ait pas une position dominante. Les membres d'une minorité ont la citoyenneté de l'Etat mais leurs caractéristiques ethniques, religieux et linguistiques les différencient du reste de la population" (Capotorti, 1979). A travers la tutelle et la défense de ces caractéristiques, ils cherchent continuellement à sauvegarder les traits culturels appartenant à leur groupe (Carella, Andria, 2009).

Dans le cas des Slovènes en Italie et des Italiens en Slovénie le concept de minorité est valable principalement dans son acception géographique étant donné que ces populations résident sur un territoire d'insertion historique, c'est-à-dire « de leur propriété depuis toujours ». Pour les membres de ces communautés, il n'y a donc pas réellement un "au delà de la frontière" où retourner parce que ce n'est pas eux qui se sont déplacés mais les limites politiques (Carella, Andria, 2009). Pour la tutelle de ces minorités il y a les accords multilatéraux qui prévoient la garantie, au niveau universel, des droits des groupes minoritaires à leur identité culturelle, religieuse et linguistique (Pacte des Nations Unies de 1966, Charte européenne pour les langues régionale ou minoritaires de 1992, Convention cadre pour la protection des minorités nationales de 1995). Néanmoins, l'Italie et la Slovénie prévoient aussi à l'intérieur de leurs systèmes juridiques, une forme spécifique de tutelle pour les minorités, sur la base de ce qui a été établi par le traité d'Osimo de 1975.

Concernant la minorité slovène en Italie, elle se définit comme "comunità nazionalitaria (communauté nationalitaire)" (Stranj, 1992) ou, pour mieux dire, "citoyens italiens de nationalité slovène" pour souligner l'importance d'un double lien: celui juridique et territorial avec l'Etat italien et celui culturel et linguistique avec la Slovénie (Carella, Andria, 2009).

En termes juridiques, après la normative de 1999 sur la «tutelle générale pour les parlées minoritaires», il y a eu la loi du 23 février 2001 n.38 qui, dans le Frioul, reconnaît et défend les droits des citoyens italiens appartenants à la minorité linguistique slovène se trouvant dans les provinces de Trieste, Gorizia et Udine. Plus particulièrement, la loi reconnaît l'enseignement de la langue dans les écoles, son utilisation dans l'administration publique et dans les assemblées électorales des communes intéressées. Les mesures de tutelle de la minorité, prévues par la normative, sont appliquées sur le territoire où la minorité est traditionnellement présente, c'est-à-dire dans les 32 communes localisées le long de l'espace frontalier italo-slovène.

La minorité slovène, donc, est à considérer comme "minorité linguistique" (officiellement reconnue par la loi) vu qu'elle est une communauté voyant dans la langue le noyau principal de son identité nationale. Pour cette raison "être Slovène en Italie aujourd'hui, ne signifie nulle part désirer l'annexion de son propre territoire à la Yougoslavie mais représente, simplement, le signe de l'appartenance et de la participation à la sphère ethnique, linguistique et culturelle slovène, vécue en tant que citoyens italiens depuis l'intérieur de la société et de l'Etat italien" (Stranj, 1992).

Concernant les Italiens en Slovénie, la Constitution slovène reconnaît non seulement la

tutelle des minorités mais s'occupe aussi du traitement de celles-ci en précisant les droits et en protégeant clairement, à l'art. 5, ceux des Communautés nationales autochtones italienne et hongroise. Très important semblerait aussi l'art. 11 qui établit le bilinguisme dans les territoires des communes où les communautés des italiens et des hongrois habitent.

En précisant les droits des deux communautés, la Constitution s'occupe aussi de la question des Comunità di Autogestione Nazionale (C.A.N. – Communautés d'Autogestion Nationale) qui, en tant qu'organismes d'état, sont représentées politiquement auprès du Parlement Slovène. Elles ont principalement le but d'assurer la réalisation des droits des minorités sur le territoire, la satisfaction de leurs besoins et leurs participations aux affaires publiques.

4. Caractéristiques de la minorité slovène en Italie

Estimer l'effectif de la minorité slovène dans la région du Frioul est très difficile étant donné que les Slovènes, résidants sur le territoire italien, sont recensés comme citoyens italiens (car ils ont choisi cette nationalité) et les recensements ne donnent pas d'information sur l'appartenance ethnique (ou nationalité) au contraire de ce qui arrive en Slovénie.

En 1921 il y eut le dernier recensement dans lequel on considérait encore la composition ethnique de la population. A cette occasion, on estimait une présence de Slovènes égale à 13% de la population totale du Frioul. Les évaluations réalisées ensuite se sont basées exclusivement sur des estimations: la plus récente, de 1985, considère les données du recensement de 1981 et a été réalisée par le Slori (Istituto Sloveno di Ricerche) qui a évalué un nombre total de Slovènes en Italie égal à 100 000 individus, presque tous concentrés dans les six zones d'insertion historique vues précédemment (Par. 2.1). Pour cette raison les analyses présentées dans ce travail concernent les dynamiques démographiques qui intéressent les 32 communes de l'espace frontalier italo-slovène, considérées officiellement «territoire d'insertion historique des Slovènes en Italie». D'après l'analyse des données de recensement on remarque que, depuis 1951 jusqu'à 1981, la population de ces communes a connu une baisse progressive qui s'est accentuée dans la décennie 1971-1981 (-4,68%). Plus précisément, le territoire considéré a été caractérisé par une remarquable diminution du nombre d'habitants seulement à partir de 1981, enregistrant le plus haut taux de variation annuel moyen dans la décennie 1981-1991, égale à -7,34% (tab. 1, tab. 2). Cette diminution dépasse toujours celle observée dans la région du Frioul. En effet, au cours des deux derniers intervalles intercensitaires, les tendances évolutives des populations de l'espace frontalier ont été marquées non seulement par la dynamique démographique mais aussi par un progressif processus de redéfinition des limites politiques qui s'est conclu avec l'indépendance de la République de Slovénie en 1991. Il semble intéressant souligner que les 18 communes de la province d'Udine ont enregistré une forte diminution de population déjà à partir des années cinquante, avec des taux de variation qui passent de -10% à -20% dans les deux premiers intervalles intercensitaires. Cette évolution est attribuable surtout aux déplacements internes de jeunes individus vers les communes limitrophes (Carella, Andria, 2009).

Tab. 1. - Recensements 1951-2001

Provinces*	1951	1961	1971	1981	1991	2001
Gorizia	88.552	92.737	96.765	95.883	89.166	86.670
Trieste	297.003	298.645	300.304	283.641	261.825	242.195
Udine	61.832	55.435	44.192	41.070	38.734	37.487
Total zone	447.387	446.817	441.261	420.594	389.725	366.352
Total Frioul	1.226.121	1.204.298	1.213.532	1.233.984	1.197.666	1.183.764

*Les données représentent seulement la population des communes d'insertion historique des Slovènes qui font partie des trois provinces de Gorizia, Trieste et Udine.

Source : ISTAT.

Tab. 2 - Taux de variation annuel moyen 1951-2001

Provinces*	1951-61	1961-71	1971-81	1981-91	1991-01	51-2001
Gorizia	4,73	4,34	-0,91	-7,01	-2,80	-0,43
Trieste	0,55	0,56	-5,55	-7,69	-7,50	-3,69
Udine	-10,35	-20,28	-7,06	-5,69	-3,22	-7,87
Total zone	-0,13	-1,24	-4,68	-7,34	-6,00	-3,62
Total Frioul	-1,78	0,77	1,69	-2,94	-1,16	-0,69

*Les données représentent seulement la population des communes d'insertion historique des Slovènes qui font partie des trois provinces de Gorizia, Trieste et Udine.

Source: élaborations propres sur données ISTAT.

Ces considérations sont confirmées par les données relatives au bilan démographique, et à ses composantes naturelles et migratoire, observées depuis 1970 jusqu'à 2006. Pendant la période considérée, le solde naturel est négatif dans toute la zone et dans presque toutes les communes, influençant fortement l'évolution décroissante de la population de façon conforme à celle enregistrée au niveau régional (Carella, Andria, 2009).

Néanmoins, à la quasi totale homogénéité des dynamiques de la mortalité et de la natalité, s'oppose une évolution différente des soldes migratoires. Plus précisément, de 1970 jusqu'à 1990, on observe des flux d'entrée supérieurs à ceux de sortie dans les communes frontalières des provinces de Trieste et Gorizia (sauf pour la commune de Trieste): ces flux ont partiellement compensé l'évolution négative des soldes naturels. Au contraire, dans la majorité des communes frontalières de la province d'Udine, on enregistre des soldes migratoires négatifs qui sembleraient être compensés par les déplacements en entrée dans les communes de la zone de plaine à la frontière. Autrement dit, à partir de la fin de la deuxième guerre mondiale et jusqu'au début des années quatre-vingt dix, la population jeune des communes de montagne de la Benecia (appartenant aux Valli del Torre et del Natisone) s'est déplacée dans la plaine du Frioul où il y a eu la création d'un axe urbain qui passe par Torreano, Nimis, Attimis et Faedis (Benecia Centrale) et où convergent les vallées de Cividale du Frioul et San Pietro al Natisone. De plus, au cours des dernières décennies, plusieurs familles provenant de la Benecia se sont déplacées dans le triangle urbanisé (triangle de la Sedia) comprenant Marzano, Tarcento et Udine (tab. 3) (Carella, Andria, 2009).

Depuis 1990 jusqu'à 2000, le taux de croissance de la population enregistre une évolution négative liée exclusivement à un excès de décès par rapport aux naissances, qui rend nul l'apport positif du solde migratoire. En particulier, pendant la dernière décennie, on observe d'importants flux d'entrée dans le territoire de la province de Gorizia, historiquement habitée par les Slovènes et comprenant le Collio, la commune de Gorizia et le Carso Goriziano. Il s'agit de trois zones attractives depuis toujours: le Collio est particulièrement approprié pour la production de vins renommés, la plaine de Gorizia comprend les centres qui ont des fonctions urbaines et dans «l'altipiano carsico» on trouve le pôle industriel de la province entière. Dans cette zone et aussi dans la partie plus au nord, s'est déplacé un grand nombre de jeunes d'origine slovène.

Il faut souligner, enfin, que la perte de population observée à travers les taux d'accroissement enregistrés dans l'espace frontalier au cours des derniers quarante ans est largement plus importante de celle enregistrée au niveau régional (Carella, Andria, 2009).

Tab. 3 - Bilan démographique de 1970 à 2006

	Bilan 1970-1980			Bilan 1980-1990			Bilan 1990-2000			Bilan 2000-2006		
	SN	SM	ST	SN	SM	ST	SN	SM	ST	SN	SM	ST
Gorizia												
Cormons	-2,54	5,30	2,77	-5,91	2,83	-3,08	-7,09	6,72	-0,37	-4,54	11,31	6,77
Doberdò del L.	2,22	1,57	3,79	-2,62	0,71	-1,91	-1,35	0,93	-0,43	-0,28	10,14	9,86
Gorizia	-4,01	0,81	-3,21	-7,78	0,50	-7,29	-7,46	3,28	-4,18	-4,18	9,89	5,71
Monfalcone	0,59	5,11	5,70	-6,15	-4,61	-10,75	-6,52	5,29	-1,23	-2,65	17,66	15,01
Ronchi dei Leg.	-1,03	-2,01	-3,05	-6,28	5,34	-0,93	-3,54	14,37	10,83	-1,68	16,31	14,63
Sagrado	-1,95	-7,74	-9,69	-6,50	-2,53	-9,03	-5,66	10,54	4,88	-2,38	21,18	18,80
Savogna d'Is.	-3,18	0,89	-2,29	-3,34	3,85	0,51	-2,68	2,34	-0,34	-1,26	5,77	4,51
S. Florian d. Col.	3,99	0,60	4,59	-3,07	-0,12	-3,18	-2,02	1,19	-0,83	-1,82	3,40	1,58
Trieste												
Duino Aurisina	-0,38	11,00	10,62	-5,76	8,08	2,32	-4,56	11,53	6,98	-3,68	10,23	6,55
Monrupino	0,00	16,52	16,52	-5,90	8,50	2,60	-3,28	6,44	3,16	-3,99	11,16	7,17
Muggia	-2,72	9,76	7,04	-7,12	2,01	-5,12	-7,20	7,99	0,79	-4,95	9,76	4,81
San Dorligo d.v.	0,36	7,44	7,80	-5,10	2,16	-2,94	-5,88	6,00	0,12	-2,75	8,77	6,02
Sgonico	4,06	35,70	39,76	-1,14	8,59	7,45	-3,45	3,13	-0,32	-2,23	4,42	2,19
Trieste	-7,44	0,17	-7,27	-10,23	0,64	-9,60	-9,57	1,68	-7,88	-5,62	4,07	-1,55
Udine												
Attimis	-14,01	-1,94	-15,96	-10,42	6,07	-4,36	-7,78	9,66	1,88	-2,55	9,56	7,01
Cividade del F.	-1,42	2,87	1,45	-5,65	3,47	-2,18	-5,30	5,78	0,48	-2,89	9,04	6,15
Drenchia	-30,30	-35,41	-65,71	-26,59	-20,09	-46,68	-32,39	6,13	-26,26	-19,23	10,44	-8,79
Faedis	-6,59	1,03	-5,56	-8,06	4,31	-3,75	-4,82	4,43	-0,40	-2,64	8,63	5,99
Grimacco	-28,85	-19,63	-48,48	-13,52	-9,76	-23,28	-12,91	2,36	-10,55	-13,58	7,01	-6,57
Lusevera	-26,01	-13,05	-39,05	-19,77	3,18	-16,59	-14,02	10,36	-3,66	-8,36	8,88	0,52
Malborghetto-V.	2,77	-5,88	-3,11	-2,29	-1,93	-4,22	-2,90	1,55	-1,35	-2,74	1,47	-1,27
Nimis	-8,77	12,68	3,92	-8,93	5,15	-3,78	-8,51	5,79	-2,72	-3,44	11,40	7,96
Prepotto	-6,00	-2,73	-8,73	-8,14	-1,16	-9,30	-8,19	0,42	-7,77	-3,12	3,68	0,56
Pulfero	-18,33	-16,19	-34,52	-14,59	-3,75	-18,33	-14,75	1,65	-13,10	-7,22	6,80	-0,42
Resia	-11,21	-10,07	-21,27	-10,08	-2,44	-12,52	-6,11	0,37	-5,74	-6,74	2,09	-4,65
San Leonardo	-11,43	-7,06	-18,50	-11,17	4,47	-6,70	-7,75	12,64	4,89	-3,41	17,20	13,79
San Pietro al N.	-9,73	0,23	-9,51	-9,70	15,25	5,55	-9,53	6,48	-3,06	-5,90	10,76	4,86
Savogna	-17,61	-15,95	-33,56	-15,15	-5,30	-20,44	-9,55	0,92	-8,63	-10,77	0,00	-10,77
Stregna	-24,12	-16,52	-40,64	-18,34	-5,97	-24,31	-15,52	-3,07	-18,58	-4,46	7,37	2,91
Taipana	-30,07	-13,21	-43,29	-19,37	2,65	-16,72	-18,50	-1,12	-19,62	-9,03	9,45	0,42
Tarvisio	3,55	-13,30	-9,75	0,42	-0,55	-0,13	0,28	-7,95	-7,66	-1,82	6,37	4,55
Torreano	-10,88	0,60	-10,28	-6,50	8,77	2,27	-4,41	8,65	4,24	-1,96	10,74	8,78
Total zone	-5,87	0,85	-5,02	-8,86	0,87	-7,99	-8,20	3,29	-4,91	-4,71	7,22	2,51
Total Frioul	-2,46	3,42	0,96	-5,27	2,42	-2,85	-4,48	3,50	-0,98	-2,45	9,96	7,51

Source: élaborations propres sur données ISTAT.

La population présente dans les 32 communes de la zone d'insertion historique de la minorité slovène constitue environ 30% des résidents de la région du Frioul-Vénétie Julienne. En ce qui concerne l'analyse de ses caractéristiques démographiques, d'après une première observation des données, on remarque un cadre démographique qui se caractérise principalement par une forte présence de personnes âgées (tab. 4).

La structure par âge de la population est caractéristique d'un processus de vieillissement en cours qui est relativement plus marqué dans l'espace frontalier par rapport au niveau régional. En effet, la proportion d'individus âgés de plus de 65ans est supérieur, dans la quasi totalité des 32 communes considérées, à 20% de la population totale; par contre les jeunes (0-14 ans) n'atteignent dans aucun cas les 14% du total. La donnée concernant l'indice de vieillesse confirme nos considérations enregistrant une valeur égale à 240% dans l'espace frontalier, ce

qui est supérieur à celui enregistré au niveau régional (188%). En général, la population âgée (65+ ans) représente un groupe deux fois supérieur à celui âgé de 0-14 ans. L'âge médian est environ égal à 47 ans sauf dans certaines communes de la province d'Udine dans lesquelles le poids des jeunes est quasiment nul. De plus, à travers l'indice de dépendance on remarque une charge de personnes en âge non-actif particulièrement importante, ce qui reflète les dynamiques structurelles des populations étudiées.

La structure par état civil, par contre, ne reproduit pas celle par âge (tab.5): la donnée concernant les célibataires est intéressante vu qu'ils jouent sur la population totale presque dans la même mesure que les mariés. Le poids de ces derniers est égal à plus de 35% dans toutes les communes de la frontière.

Tab. 4 - Indicateurs de structure dans les 3 provinces de l'espace frontalier italo-slovène au 1/1/2008

Provinces*	Total H+F	0-14 %	15-64 %	65+ %	Indice vieillesse	Indice dépendance
Gorizia	89934	11,93	62,97	25,10	210,31	58,80
Trieste	235706	10,72	61,43	27,85	259,61	62,78
Udine	37168	11,42	65,81	22,77	199,39	51,96
Total zone	362808	11,10	62,26	26,64	240,11	60,61
Total Frioul	1222061	12,24	64,71	23,05	188,24	54,53

*Les données représentent seulement la population des communes d'insertion historique des slovènes qui font partie des trois provinces de Gorizia, Trieste et Udine.

Source: élaborations propres sur données ISTAT.

Tab. 5 - Indicateurs de structure dans les 3 provinces de l'espace frontalier italo-slovène au 1/1/2008

Provinces*	% célibataires	% mariés	% autre
Gorizia	37,76	49,30	12,02
Trieste	35,47	49,15	15,38
Udine	28,64	35,29	36,07
Total zone	35,34	47,77	16,89
Total Frioul	38,25	49,62	12,13

*Les données représentent seulement la population des communes d'insertion historique des slovènes qui font partie des trois provinces de Gorizia, Trieste et Udine.

Source: élaborations propres sur données ISTAT.

Pour conclure, le cadre observé montrerait une générale homogénéité entre les caractéristiques démographiques enregistrées pour les populations de l'espace frontalier italo-slovène et celles de la région du Frioul. Tous les indicateurs démographiques utilisés confirment une tendance dans l'évolution de la population de frontière qui se caractérise par des taux de variation annuel moyen en diminution, un processus de vieillissement désormais avancé, une baisse de la natalité et des soldes migratoires positifs déterminés par les récents déplacements de population à l'intérieur même de l'espace frontalier.

5. Caractéristiques de la minorité italienne en Slovénie

En Slovénie sont actuellement présents deux catégories de populations ethniques: 1) les minorités classiques (territoriales) et 2) les minorités de formation récente (pour la plupart

appartenant aux peuples de l'ancienne Yougoslavie). Sur la base du dernier recensement de population de 2002, le nombre d'appartenant aux minorités nationales classiques, italienne et hongroise, est de 8.500 individus. A ces catégories de population la République de Slovénie reconnaît le titre de « communautés nationales » et assure la pleine tutelle juridique de leurs droits collectifs et individuels (par. 3).

Les études concernant les minorités nationales, leur distribution sur le territoire, leurs caractéristiques et leurs relations avec les autres collectivités locales, utilisent différentes variables pour l'analyse ethnique d'une sous-population spécifique. Les enquêtes démographiques peuvent analyser la composition nationale d'une population « telle qu'elle est au moment de l'enquête », mais elles peuvent aussi prendre en compte des éléments concernant le passé des individus enquêtés, comme par exemple « l'origine ethnique ». Elles peuvent considérer seulement des « éléments objectifs », comme par exemple la langue maternelle, ou bien des « choix personnels », comme la déclaration de nationalité (Perselli, 1993).

Dans ce travail, afin d'étudier la présence italienne sur le territoire slovène, nous avons décidé d'utiliser les deux variables issus des recensements de population: 1) l'affiliation ethnique ou nationalité (question non obligatoire) et 2) la langue maternelle. Les données concernant la période 1948-2001 ont été récoltées par les autorités yougoslaves jusqu'à 1981 et par l'autorité slovène à partir de 1991. Pour la période précédente, le recensement non officiel de 1945 (Cadastre National de l'Istrie) avait enregistré environ 91000 Italiens présents sur le territoire de l'Istrie (qui était sous le contrôle militaire yougoslave), dont 26775 dans le seul district de Capodistria. Les résultats des enquêtes menées en 1948 et en 1953 ne sont pas souvent utilisées par les experts de population car elles ne donnent pas une vision globale sur les communautés ethniques présentes en territoire slave. Ceci s'explique par le fait qu'à ces date-là, les districts de Capodistria et Buie faisaient partie du Territoire Libre de Trieste (T.L.T.) et, pour cette raison, ses habitants n'étaient pas inclus dans les enquêtes. Il est ainsi possible de comprendre le faible nombre de ceux qui déclarèrent la nationalité italienne, dans l'actuel territoire slovène, pendant cette période.

Depuis 1961 jusqu'à nos jours, le nombre d'Italiens en Slovénie a très peu changé (tab. 6). En 2002, seulement 2258 individus se sont déclarés italiens et leur incidence sur la population totale est relativement négligeable par rapport à d'autres ethnies comme celles croate, bosniaque et serbe.

Tab. 6: Population par affiliation ethnique en Slovénie, Recensements 1948-2002

Recensements	Nationalement déclarés			Total
	Slovènes	Italiens	Autres	
		v.a.		
1948	1.350.149	1.458	40.266	1.391.873
1953	1.415.448	854	50.123	1.466.425
1961	1.522.248	3.072	66.203	1.591.523
1971	1.578.963	2.987	97.101	1.679.051
1981	1.668.623	2.138	167.620	1.838.381
1991	1.689.657	2.959	220.739	1.913.355
2002	1.631.363	2.258	330.415	1.964.036
		%		
1948	97,0	0,1	2,9	100,0
1953	96,5	0,1	3,4	100,0
1961	95,7	0,2	4,2	100,0
1971	94,0	0,2	5,8	100,0
1981	90,8	0,1	9,1	100,0
1991	88,3	0,2	11,5	100,0
2002	83,1	0,1	16,8	100,0

Source : élaborations propres sur données Statistical Office of the Republic of Slovenia.

Dans l'espace de seulement 15 ans (de 1943 à 1958) dans les territoires istriens cédés par l'Italie à la Yougoslavie il y eut un irréversible déclin démographique de la population italienne, qui tout en étant majoritaire devint une "faible minorité" à la suite du phénomène que l'histoire a nommé "exode istrien".

Les variations du nombre d'Italiens en Slovénie, survenues au cours des 30 dernières années, pourraient s'expliquer par le biais des événements politiques qui ont intéressé ce territoire. Par exemple, entre 1981 et 1991, on enregistre une augmentation du nombre des « nationalement déclarés » qui pourrait être attribuée au renforcement des lois pour la tutelle des minorités, introduites dans le texte de la Constitution slovène après l'Indépendance. A ce propos la donnée concernant le nombre d'individus de langue maternelle italienne semble très intéressante. En effet, au cours du temps, ces derniers sont plus nombreux et « stables » par rapport aux déclarations d'affiliation ethnique (tab. 7). Il semble donc évident que l'écart entre le nombre des déclarés de langue maternelle et de nationalité italienne coïncide avec un faible degré de conscience nationale des recensés et, vraisemblablement, avec la perception de ne pas être suffisamment garantis de leurs droits de minorité. En 2002 les Italiens qui ont déclaré en même temps la nationalité et la langue maternelle italienne sont seulement 1.832 (tab. 8).

Tab. 7: Population par langue maternelle en Slovénie, Recensements 1971-2002

Recensements	Langue maternelle			Total
	Slovène	Italienne	Autres	
		v.a.		
1971	1.581.666	3.358	94.027	1.679.051
1981	1.676.603	3.677	158.101	1.838.381
1991	1.690.388	3.882	219.085	1.913.355
2002	1.723.434	3.762	236.840	1.964.036
		%		
1971	94,2	0,2	5,6	100,0
1981	91,2	0,2	8,6	100,0
1991	88,3	0,2	11,5	100,0
2002	87,7	0,2	12,1	100,0

Source : élaborations propres sur données Statistical Office of the Republic of Slovenia.

Tab. 8 : Population par affiliation ethnique et langue maternelle en Slovénie, 2002

Appartenance ethnique	Langue maternelle	
	Italienne	Slovène
Slovène	1195	1601156
Italienne	1832	320

Source : élaborations propres sur données Statistical Office of the Republic of Slovenia.

Le territoire d'insertion historique des italiens en Slovénie correspond à l'Istrie slovène: en 2002, 81% des Italiens est concentré dans cette zone, plus ou moins également distribué dans les 3 communes d'Isola, Pirano et Capodistria (tab. 9). Cette proportion coïncide presque avec celle des individus qui se sont déclarés de langue maternelle italienne dans le district de Capodistria en 2002.

Au cours du temps l'incidence des Italiens sur la population totale de ces territoires a progressivement diminué (exception faite en 1991) : cependant, encore aujourd'hui, dans la commune de Pirano ils représentent 4% de la population (tab. 10). L'évolution de cet indice peut s'expliquer par le biais des variations enregistrées par les citoyens de nationalité italienne entre les dates des différents recensements (tab. 11). Plus particulièrement, on observe une diminution importante de la population italienne entre 1971-81, une augmentation entre 1981-

91 suivie par une seconde baisse dans la décennie 1991-02. Les variations négatives enregistrées dans le passé pourraient être attribuées à un processus d'assimilation plus avancé ou à des conditions politiques particulières qui ont défavorisé ou conditionné fortement le développement de l'identité nationale. Le changement de tendance de 1991 a donné un nouvel élan au cadre démographique de la communauté italienne dont le nombre a rejoint les niveaux de la période successive à l'exode (visible dans le tableau en correspondance de l'année 1961). Le recensement de 1991 laissait croire au début d'une nouvelle phase pour les Italiens et à la fin du déclin démographique de cette communauté. Cependant, en 2002 on enregistre une nouvelle diminution du nombre d'appartenant au groupe minoritaire italien que les représentants locaux attribuent, surtout, aux sentiments de marginalisation et méfiance vécues par les membres de la minorité face aux autorités politiques locales.

Tab.9: Distribution territoriale des Italiens nationalement déclarés en Slovénie, 1961-2002

Zones	Nationalité italienne aux recensements				
	1961	1971	1981	1991	2002
			v.a.		
Slovénie	3.072	2.987	2.138	2.959	2.258
Capodistriano	2.547	2.568	1.901	2.751	1.840
Isola	467	485	358	567	430
Pirano	1.208	1.206	816	1.169	698
Capodistria	872	877	727	1.015	712
			%		
Slovénie	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Capodistriano	82,9	86,0	88,9	93,0	81,5
Capodistriano	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Isola	18,3	18,9	18,8	20,6	23,4
Pirano	47,4	47,0	42,9	42,5	37,9
Capodistria	34,3	34,1	38,3	36,9	38,7

Source : élaborations propres sur données Statistical Office of the Republic of Slovenia.

Tab.10: Incidence sur le territoire des Italiens nationalement déclarés en Slovénie, 1961-2002

Zones	Incidence sur le territoire				
	1961	1971	1981	1991	2002
Capodistriano	5,10	4,41	2,73	3,62	2,33
Isola	5,00	4,62	2,86	4,12	2,96
Pirano	10,59	9,76	5,36	6,97	4,17
Capodistria	2,98	2,47	1,74	2,24	1,50

Source : élaborations propres sur données Statistical Office of the Republic of Slovenia.

Tab. 11: Variation en pourcentage des Italiens nationalement déclarés en Slovénie, 1961-2002

Zones	Variations en pourcentage			
	1971/61	1981/71	1991/81	2002/91
Slovénie	-2,77	-28,42	38,40	-23,69
Capodistriano	0,82	-25,97	44,71	-33,12
Isola	3,85	-26,19	58,38	-24,16
Pirano	-0,17	-32,34	43,26	-40,29
Capodistria	0,57	-17,10	39,61	-29,85

Source : élaborations propres sur données Statistical Office of the Republic of Slovenia.

A ces considérations, il faut aussi ajouter que la structure générationnelle de la communauté italienne a maintenu, dans le temps, les caractéristiques d'une population relativement âgée, ce qui ajouté à un faible taux de fécondité et à un processus d'assimilation en cours, pourrait continuer à déterminer son déclin démographique dans le futur.

A l'occasion du recensement de 1991 l'âge moyen des Italiens en Slovénie était de 44,9 ans tandis qu'en 2002 il était de 49,0 ans. Au cours de la même période, l'âge moyen de la population slovène est passé de 36,2 ans en 1991 à 39,9 ans en 2002. La proportion des jeunes (0-14) en 2002 représente 7,6 % de la population totale, c'est à dire la moitié environ de la proportion de jeunes slovènes dans la même tranche d'âge (15,3%) (tab.12). En 1991 les jeunes italiens constituaient 11,1% de leur population totale alors que les jeunes Slovènes en représentaient 20,8%: dans les deux cas on peut observer que les individus âgés de 0-14 ans ont fortement diminué.

Tab. 12: Indicateurs de structure des Italiens et des Slovènes, 2002 et 1991

	0-14 %	15-64 %	65+ %	IV	IDA	IDG
2002						
Italiens	7,6	64,7	27,7	363,9	11,8	42,9
Slovènes	15,3	70,0	14,7	101,8	21,8	21,0
1991						
Italiens	11,1	67,1	21,8	193,6	16,6	32,1
Slovènes	20,8	68,0	11,2	92,8	30,7	16,4

Source : élaborations propres sur données Statistical Office of the Republic of Slovenia.

Au contraire, au fil du temps, on observe une augmentation du poids des personnes âgées : pour le groupe italien ces dernières représentent le 27,7 % de la population totale, ce qui signifie une proportion largement supérieure par rapport à celle des Slovènes. Les indices de vieillesse confirment les observations faites : en 2002, les personnes âgées de plus de 65 ans dans la communauté italienne incident sur la population jeune dans la mesure de 364% contre un indice de vieillesse égale à 101,8% pour la population slovène. D'après l'observation des indices de dépendance (concernant les personnes âgées et les jeunes), en 2002, on peut remarquer que les personnes âgées de nationalité italienne ont une incidence de 42,9% sur la population en âge de travail⁴ contre un indice de 21% enregistrés pour les slovènes. Par contre les jeunes italiens incident dans la mesure de 11,8% sur la population 15-64 ans, face au 16,6% de 1991. En ce qui concerne les Slovènes, l'indice de dépendance des jeunes a aussi diminué mais, en 2002, il est néanmoins égal à 21,8%, ce qui confirme leurs structure plus jeune.

Concernant les composantes naturelles de la dynamique démographique, des estimations récentes de chercheurs slovènes (Oblak Flander, 2007) montrent qu'au cours des dernières années (1991-2005) les taux de reproduction de la population slovène ont enregistré des niveaux au dessous du seuil de remplacement des générations. En effet, la baisse de la fécondité concerne surtout les femmes de nationalité italienne pour lesquelles on estime un taux net de reproduction féminine (R_0) égale à 0,20 contre 0,60 pour les Slovènes. Cette valeur monte à 0,33 pour les femmes qui déclarent la langue maternelle italienne. Un tel comportement reproductif s'explique par une plus petite proportion de femme en age reproductif dans la population de nationalité italienne. Au recensement de 2002, ces dernières représentent environ 40% du total des femmes contre 54% des femmes de nationalité slovène.

Pour conclure, la population qui déclare la nationalité italienne en Slovénie se caractérise par un processus de vieillissement qui concerne surtout les femmes: ce contexte laisse imaginer pour le futur, en l'absence de vitalité démographique, la persistance d'une phase de déclin démographique des Italiens en Slovénie.

⁴ Vale a dire circa 43 anziani ogni 100 individui in età lavorativa.

6. Quelle identité pour les deux minorités entre mouvement et stabilité

Vers la fin des années cinquante, la Ligne Morgan, qui avait été créée comme simple démarcation entre zones d'occupation italienne et slave, devint la nouvelle frontière italo-yougoslave. A partir de cette date *“dans la région autonome du Frioul Vénétie Julienne et dans l'Istrie devenue yougoslave restaient deux minorités nationales, celle italienne et celle slovène, mais il s'agissait seulement des restes de collectivités qui avaient été beaucoup plus importantes”* (Pupo, 2005).

A première vue, il apparaît que les profondes transformations des lignes de frontière n'ont pas influencé les comportements démographiques à l'intérieur du territoire d'insertion historique des Slovènes en Italie et des Italiens en Slovénie.

Le rapport dialectique entre territoire et ethnicité (ou minorité) qui est généralement lié aux espaces frontaliers a laissé la place à une homogénéisation des comportements entre individus de différente appartenance ethnique et de même appartenance territoriale (« les autochtones »). Cependant, pour les deux minorités étudiées, on peut dire que les tendances en termes de vieillissement de la population et d'absence de vitalité démographique sont plus accentuées.

Au contraire, on observe un lien associatif entre changements de frontières et structure ethnique des zones soumises à réorganisations territoriales. Dans le cas de la minorité slovène en Italie, le changement de la limite politique a déterminé une redistribution de la population minoritaire vers les centres les plus industrialisés et les zones de plaine de la région frontalière (Fig. 1). La frontière a influencé, en effet, le développement des centres urbains, ethniquement mixtes, qui ont bénéficié des avantages de la mobilité frontalière.

En ce qui concerne la minorité italienne en Slovénie, la définition de la ligne de frontière italo-yougoslave avait réduit drastiquement le nombre de ses membres. Après l'annexion des territoires de frontière (traditionnellement italiens) par la Yougoslavie, *“il y avait eu la disparition d'une présence qui avait ses origines à l'époque de la romanisation et qui n'avait jamais été affecté par les précédents changements de souveraineté vécus par les territoires réunis dans la définition de Vénétie Julienne. Aucun évènement n'avait eu sur le peuplement italien de cette zone des effets comparables à ceux de l'exode istrien, qui avait provoqué la disparition, presque totale, d'un groupe nationale et son remplacement par des nouveaux individus, totalement étrangers au territoire”* (Pupo, 2005). Autrement dit, les terres appartenant au peuple italien « depuis toujours » furent abandonnées par les Italiens et repeuplées par une immigration massive qui arrêta le dépeuplement.

Les changements géopolitiques ont aussi influencé les processus de “formation, conservation et/ou transformation” du sentiment identitaire des membres des deux minorités.

Depuis le début, les Slovènes en Italie ont pu profiter de la possibilité d'une libre expression de leur identité nationale. Ils constituaient une minorité qui était « petite » (estimée entre 50000 et 125000 individus dans l'après-guerre) mais en même temps dynamique et qui possédait une solidité économique ainsi qu'une classe de dirigeants active. Cependant, au cours des décennies, les Slovènes en Italie ont du subir l'aversion de la majorité julienne qui voyait en cette minorité des potentiels souteneurs des idées d'expansion d'influence yougoslave.

Concernant les Italiens en Slovénie, après l'exode des années cinquante, les membres de la minorité qui avaient décidé de rester sur le territoire slovène, manquaient de toutes ressources économiques ainsi que d'une classe de dirigeants pouvant la représenter. D'ailleurs, le régime yougoslave garantissait seulement les droits formels des Italiens et non leurs droits individuels. Les écoles italiennes furent ainsi fermées et les italiens subirent un programme de “slavisation” qui encourageait la minorité à s'assimiler au peuple slave: autrement dit, ils furent condamnés à se sentir “exilés de patrie et étrangers chez eux”.

Aujourd'hui, les deux minorités sembleraient protégées dans leurs droits fondamentaux même si, au niveau international, on remarque l'absence d'un traité sur les droits des minorités italienne et slovène comme celui conclu entre l'Italie et la Croatie en 1996. Du point de vu de la normative interne, la Slovénie a adopté une Charte constitutionnelle parmi les plus à l'avant-garde d'Europe en termes de tutelle des minorités; cependant, on observe une forte différence

entre les formes de tutelle garanties et leur application concrète. L'Italie, quant à elle, a adopté une loi sur la tutelle des minorités linguistiques installées sur son territoire ainsi qu'une loi *ad hoc* pour la minorité slovène dans le Frioul mais, même dans ce cas, l'application de la normative semble très lente.

Dans ce contexte l'associationnisme, c'est à dire le partage et l'expression concrète des intérêts de ces minorités dans le domaine culturel, politique et socio-économique, apparaît très important. En effet, s'agissant aujourd'hui de collectivités très petites, elles pourront préserver leur patrimoine culturel et leur conscience identitaire dans le futur, seulement à travers des formes de solidarité et d'assistance mutuelle entre ses membres.

“Ciascuno guardi al suo dolore” (Chacun regarde sa propre douleur, Napolitano - mars 2009): établir une hiérarchie parmi les douleurs vécues à la frontière orientale de la péninsule italienne est absolument impossible car le calvaire des gens qui ont du choisir entre “partir ou rester” est une chose qui restera toujours méconnue de la plupart des gens.

Bibliographie essentielle

AA.VV. (2001), *La Comunità Nazionale Italiana nei censimenti jugoslavi 1945-1991*, Unione Italiana di Fiume - Università Popolare di Trieste, Trieste-Rovigno.

Bianchetti A. (1996), *Friuli Venezia Giulia: Problems and Future Prospects for a Central European Border Region in the Process of European Integration*, in F.W. Carter, P. Jordan e V. Rey, *Central Europe after the Fall of the Iron Curtain*, Lang, Francoforte.

Bucarelli M., Monzali L. (2009), *Italia e Slovenia tra passato presente e futuro*, Edizioni Studium, Roma.

Bufon M. (1996), *Social Integration in the Italo-Slovene Gorizia Transborder Region*, GeoJournal, n.3.

Bufon M. (2000), *Transformations ethniques et géopolitiques en Adriatique septentrionale: entre conflits et perspectives d'intégration*, in A. Sanguin, *Mare nostrum, dynamiques et mutations géopolitiques de la Méditerranée*, Editions L'Harmattan, Paris.

Bufon M. (2002), *Confini, identità ed integrazione. Nuove prospettive per l'Alto Adriatico*, Slori, Trieste.

Capotorti F. (1979), *Study on the Rights of Persons belonging to Ethnic, Religious, and Ethnic Minorities*, United Nations, New York.

Carella M., Andria L. (2009), *Minorités nationales et migrations à la frontière italo-slovène: quelle relation?*, Nike.

Cerreti C., Fusco N. (2007), *Geografia e minoranze*, Carocci.

Commissione storico-culturale italo slovena (2000), *Relazioni italo-slovene 1880-1956*, Capodistria.

Grasland C. (1999), *La population à l'échelle des frontières: une démographie politique*, Council of Europe, Strasbourg.

Klemencic V., Bufon M. (1991), *Geographic Problems of Frontier Regions: the Case of the Italo-Yugoslav Border Landscape*, in D. Rumley e J. Minghi, *The Geography of Border Landscapes*, Routledge, Londra.

Komac M. (1999), *Tutela delle comunità nazionali nella Repubblica di Slovenia*, Istituto per gli Studi Etnici di Lubjana.

Lentacker, F., (1974), *La frontière franco-belge, étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie des relations*, Lille, Imprimerie Morel et Corduant.

Letniowska- Swiat S. (2005), *La frontière impossible?: espace mobil, frontière et territoire*, Espace, populations, sociétés, n. 2.

Mileta Mattiuz O. (2005), *Popolazioni dell'Istria, Fiume, Zara e Dalmazia (1850-2002). Ipotesi di quantificazione demografica*, ADES, Trieste.

Oblak Flander A. (2007), *Population geography analysis of national and ethnic minorities*, Ljunljana.

Perselli G. (1993), *I censimenti della popolazione dell'Istria, con Fiume e Trieste, e di alcune città della Dalmazia tra il 1850 e il 1936*, Unione Italiana Fiume - Università Popolare di Trieste, Trieste-Rovigno.

Plasseraud Y. (2005), *Atlas des minorités en Europe*, Ed. Autrement-GDM, Paris.

Pupo R. (2005), *Il lungo esodo. Istria: le persecuzioni, le foibe, l'esilio*, Rizzoli.

Ratti R. (1992), *Théorie du développement des régions-frontières*, Centre de recherches en économie de l'espace de l'université de Fribourg.

Sanguin A.L., Mrak B. (2003), *La frontière Italie-Slovénie dans le contexte de l'élargissement de l'Union Européenne*, Annales de Géographie, n.632.

Stranj P. (1992), *La comunità sommersa*, Editoriale Stampa Triestina, Trieste.